

## Transport A la Demande



Ces services s'adressent aux personnes dans l'incapacité physique temporaire ou permanente d'emprunter le réseau de transports en commun régulier.

Le Pays Voironnais propose deux services aux personnes à mobilité réduite accessibles aux tarifs du réseau :

**- Le service de substitution :**

réservé aux personnes en fauteuil, il compense l'inaccessibilité des arrêts et des véhicules du réseau.

Il fonctionne d'arrêt à arrêt aux mêmes horaires et sur les mêmes itinéraires que les services réguliers.

**- Le service adapté :**

pour toutes les personnes en situation de handicap temporaire ou permanent, il est proposé un service en porte à porte.

Il fonctionne entre 6h30 et 19h dans la limite des moyens disponibles. Ces services fonctionnent tous les jours sauf les dimanches et jours fériés aux mêmes tarifs que Les services réguliers (*gratuit pour l'accompagnant obligatoire ou chien guidé*).

« La réservation doit être faite au plus tôt 7 jours avant le jour du trajet et au plus tard la veille avant 16h30. »

La prise en charge et la dépose seront confirmées après accord du transporteur qui pourra proposer une adaptation de ces horaires sur la demi-journée.

### Ont accès au service adapté :

1/- Personnes en fauteuil.

2/- Non-voyant ou mal voyant ayant une carte d'invalidité à 80 %.

3/- Personnes bénéficiant d'un service similaire sur un autre périmètre de transport.

4/ Les personnes qui ont un handicap moteur à + de 80% et qui :

- ont un appareillage limitant les déplacements (béquilles, déambulateur, assistance respiratoire, ...).
- souffrant de troubles de l'équilibre sévère (maladie neurologique).

Pour la situation 4, le transport est accordé sous les conditions suivantes : la personne doit posséder une carte d'invalidité à 80% et sur avis préalable de la Maison Départementale de l'Autonomie.

Ces services ne sont pas assimilés à des transports médicaux et ne se font que sur l'espace ouvert au public. Le conducteur aide à la montée et à la descente du véhicule mais n'est pas habilité à l'accompagnement dans le domaine privé ou à toute aide au portage.

- > L'accès à ces services se fait sur inscription préalable, après instruction du dossier par le service des mobilités.

**Un report sur le transport régulier accessible pourra être proposé en cas d'existence d'une ligne/arrêts accessibles à proximité des origines/destinations souhaitées (sauf situation spécifique justifiée).**

### + EN SAVOIR PLUS

- > Agence mobilité au 04 76 05 94 00
- > Réservation au 04 76 05 94 00 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h30 (*pour annuler votre réservation au plus tard la veille avant 16h30, du lundi au vendredi*).

### 📄 TÉLÉCHARGER

- > Mode d'emploi
- > Formulaire d'inscription

> **Liste des arrêts aménagés sur le réseau**

> **Règlement**

40 rue Mainsieus  
cs 80363  
38516 Voiron cedex  
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h  
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/personnes-agees-et-handicap/transport-a-la-demande-071.html>